

SOCIÉTÉ HISTORIQUE  
RÉGIONALE  
DE VILLERS-COTTERÊTS

---

Louâtre  
Souvenirs historiques  
et vestiges archéologiques

---

Louâtre comptait 322 habitants en 1800, sa population alla s'accroissant de la Restauration jusqu'au Second Empire et atteignit 435 âmes puis, depuis 1860, comme en d'autres villages elle décroît, 330 en 1880, 303 en 1900 pour en arriver aujourd'hui à 253.

Cette population n'a jamais été agglomérée, cela est dû à la configuration de son territoire, qui est placé à l'extrémité d'une arête de collines dont les trois versants vont se fondre dans des vallons rafraîchis d'eaux vives.

Louâtre et Violaine sont placés sur la hauteur, huit autres écarts, d'importance inégale, ont recherché la proximité des ruisseaux. Les deux principaux cours d'eau, qui se rencontrent à angle droit sont la Savière et Nadon, tous deux ont des affluents, à citer le ru des Écrevisses et celui de Retuire dont les eaux ont des vertus pétrifiantes.

Ainsi donc, par sa ceinture verdoyante, par les vastes horizons sur le Soissonnais au Nord, sur l'Orchois au Sud, qui se découvrent de ses crêtes stratégiques, Louâtre est une localité qui ne manque ni de variété ni de pittoresque. L'irradiation historique par contre semblait lui faire défaut, ses manoirs muets étaient éclipsés par les fastes de châteaux trop voisins et d'une célèbre abbaye, ses labours pacifiques d'ordres religieux semblaient bien prosaïques...

Nous pensons montrer qu'en réalité, il n'est pas de village d'alentour qui mieux que Louâtre, puisse offrir par échantillons d'archéologie et d'histoire, la succession des époques de notre vieille civilisation.

## Le rocher aux légendes

A l'endroit où le chemin de Corcy se trouve encaissé entre le bois des Juifs et le bois Madame, on trouve sur la pente de ce dernier un quartier de roche, fiché à la verticale et haut de 5 mètres, qui nous met en contact avec les mystères de la mythologie celtique.

C'est la Pierre Flipe ou Philippe, le docteur Brassart (Société Historique de Villers-Cotterêts — Bulletin 1907) l'a interrogée et s'est persuadé que ce piédestal de titan était le résultat d'une érection humaine. Les traditions qu'il recueillit voulaient qu'elle ait été le théâtre de « choses abominables » en des temps anciens et il en déduisit qu'elle avait été remise en faveur au temps des sabbats, temps où selon Michelet, les sorciers baptisaient Philippe les crapauds qu'ils allaient immoler. On cite une autre pierre Philippe dans les bois de Couvron, Philippe ne serait-il pas un autre Gargantua au petit pied, mais comme lui générateur de légendes obscurcies ?

## Préhistoire

Les premiers vagissements de l'histoire sont donnés par l'outillage néolithique (celui des premiers peuples cultivateurs) qui ressurgit assez généreusement. Des collections s'étaient déjà constituées à Louâtre avant 1885. M. Maurice en a reconstitué une où se trouvent des lames retouchées, grattoirs, haches taillées et polies en partie, haches polies. Il en est de curieuses qui sont taillées dans le calcaire dur du pays, la singularité du matériau n'avait pas échappé à M. Hémerly (cf. B.S.P.F. 1951).

## Souvenirs romains

Il est un antique chemin (aujourd'hui départementale 2) qui part de Fère-en-Tardenois, traverse le Grand-Rozoy et, suivant les crêtes de préférence, vient franchir les marais de Savière pour se poursuivre par la route du Faîte de la forêt de Retz. Avant de descendre à Longpont ce chemin coupe une partie de Louâtre, plaçant au Nord la « Plaine Saint Quentin » et au Sud « le long muid », c'est là, presque en bordure que M. Denis Maurice a découvert en 1963 les substructions d'un établissement romain dont il a entrepris l'exploration avec grande minutie.

Il suffira de dire qu'il s'agit de fondations d'une villa (?) à multiples sallettes, accompagnée de fosses de détritiques remplies d'imprévu. Les tessons de céramique semblent appartenir aux deux premiers siècles mais l'occupation a duré davantage puisque les monnaies ont donné des effigies de Néron (+ 54), Titus, Hadrien, Antonin, Commode, Claude II, Postume, Constantin I et Constance II (361). Signalons aussi des objets

de parure en bronze : bagues, fibules, etc... des clefs de fer du type gaulois.

Cet endroit n'est pas le seul à Louâtre qui soit parsemé de débris de « tegulae », il semble s'en déduire que l'agriculture dès le premier siècle était en pleine possession de ces plateaux fertiles, ainsi va-t-elle demeurer après l'invasion franque.

### **Cimetière franc**

A l'extrémité de Louâtre, derrière la haie de la « Petite ferme » et le long du chemin de Nadon, s'étend en pente un champ sablonneux où l'on découvrit dès 1834 « plusieurs cercueils de pierre ».

L'événement s'oublia, il se répéta à nouveau en 1957 (3 sarcophages, 12 squelettes). Cette nécropole a été fouillée par MM. Madelénat et ses amis en 1962 et 63 et leurs rapports ont été donnés par M. Madelénat et le Dr J.L. Demetz dans les Cahiers d'archéologie du N.-E. (1965) et le Bulletin de la Fédération (t. XI, 1965).

En résumé, les sépultures explorées étaient : 31 en pleine terre, 13 en sarcophages, 1 en coffrage et une carcasse complète de cheval (le Dr Demetz dénombre les restes de 73 individus). La nécropole avait été violée depuis longtemps, le mobilier qu'on y recueillit comportait notamment : deux seules poteries, des fibules, bagues (d'aucunes gravées du signe de la croix), grains de colliers de verre, d'assez nombreuses et jolies plaques boucles, mais un seul scramasaxe (1). Il s'agissait bien d'une paisible communauté, elle était chrétienne et se trouvait sur les lieux dans la seconde partie du VI<sup>e</sup> et surtout au VII<sup>e</sup> siècle.

### **La plaine Saint-Quentin**

En 1857 la Société archéologique eut vent des découvertes de « tombeaux de pierre, qui portaient des inscriptions ». En 1885 l'instituteur Dulimon rappelait le fait, et précisait que dans l'un d'eux il avait été trouvé la statue d'un bienheureux que l'on crut être saint Antoine.

Ces trouvailles cette fois se localisent sur le versant Nord de Violaine, vis-à-vis l'établissement romain et dans la « plaine Saint-Quentin » qui précisément se poursuit sur Villers-Hélon avec le « fond des Barres » (pour bières sans doute, comme à Vez Saint-Mard).

Des constatations récentes ont permis à M. Maurice de détecter des sarcophages vides dont d'aucuns en plâtre, de constater des tessons médiévaux. Les inhumations se sont donc poursuivies tard sur ce champ éloigné du clocher paroissial.

---

(1) Tous ces objets ont été confiés par M. Mure, agriculteur, au musée de Soissons, où ils sont remarquablement présentés.

Bien des lumières nous manquent sur ces confins de Violaine si mystérieux. A l'ouest la plaine Saint Quentin borde le lieu dit « la Prière », au nord elle touche le « Bois de prêtre » ; c'est là qu'elle soutenait les poteaux de la justice de Violaine (Plan Charier 1741 et Cassini). Ce qu'on sait c'est qu'en 1288, 1294 le cartulaire de Saint-Jean-des-Vignes indique, sans s'y attarder, la « chapelle Saint Quentin » et le « roncier près de la chapelle ». En 1520 le dénombrement de la même abbaye désigne la chapelle et précise plusieurs fois « Saint Quentin au buisson », elle est encore portée sur la carte de Sanson 1656 et, sous le nom de « Saint Quentin au buisson » on la verra hantée par des ermites.

On ne connaît pas de traces d'habitation dans son canton, peut-être faut-il conjecturer que l'oratoire de l'apôtre du Vermandois fut d'origine cimetière puis survécut, comme d'autres qu'on connaît ailleurs, dont on oublia la genèse et que les hasards du destin vinrent exalter.

## La féodalité

Louâtre et ses hameaux vont se trouver partagés en seigneuries soit laïques, soit ecclésiastiques. Trois abbayes y eurent de grands biens : Longpont depuis sa fondation et, les autres depuis une date non déterminée : St Pharon de Meaux signalée en 1145 à Nadon comme on le verra, enfin Saint-Jean-des-Vignes de Soissons.

Cette dernière, qui en arrivera à supplanter toute rivalité à Violaine était sur place en 1108, c'est cette année que l'évêque de Soissons, Manassés de Soissons, lui donna la cure de Louâtre, que Lysiard de Crépy son successeur lui confirma.

Les cartulaires d'abbayes seuls nous renseignent sur cette époque. Celui de Saint-Jean (Bibliothèque de Soissons Ms 5) en particulier, avec ses 134 feuillets sur Louâtre est précieux, il donne des lieux-dits, des coutumes, des noms d'habitants et bien entendu de seigneurs. Il montre comment s'échafauda le patrimoine d'église.

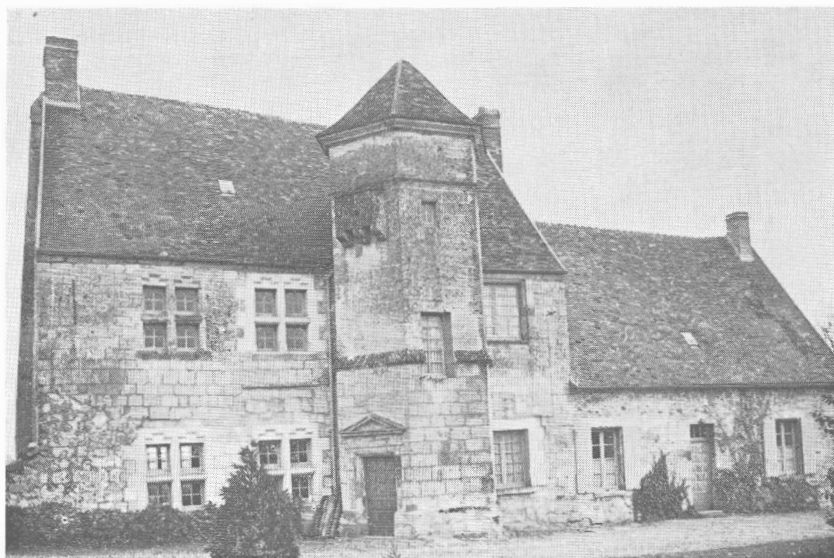
Les premiers seigneurs apparaissent avec la fondation de Longpont, ce sont les chevaliers frères, Renaud et Mathieu (1) de Louâtre qui en 1132 prennent rang parmi les bienfaiteurs de première heure en donnant des terres, bois et pâturages sur la Savière à l'endroit déjà appelé « les Vallées ».

Ainsi les Cisterciens purent créer leur « grange de Violaine » qu'ils continueront à accroître (cf. Pêcheur - Annales III 471) à la faveur de féodaux assez étrangers au terroir.

Cette « grange » eut une voisine plus importante, celle des chanoines réguliers de Saint-Jean-des-Vignes, avec qui elle eut parfois des démêlés. Le domaine de Saint-Jean se constitua

---

(1) Mathieu était également considéré comme bienfaiteur par l'abbaye de Valsery.



Manoir du Désert. Actuellement à M. de Wulf.  
*(Photographie de M. Desclève)*



Manoir construit par Jean d'Estrées, grand maître de l'Artillerie.  
Actuellement à M. Mure.  
*(Photographie de M. Desclève)*

très rapidement et, il faut le dire, plus par transactions que par libéralités (cf. Pêcheur op. cit. IV 104). Les dons étaient ceux de Geoffroy de Maast 1276. Grands achats et échanges avec Gilbert Macquerel 1271 et 1280, avec Roger Pesière 1276, avec Jean d'Ostel 1278, avec Jean de Billy 1283.

Les Johannistes avaient absorbé la seigneurie de Violaine, ils ne purent empiéter que d'un quart sur celle de Louâtre dont le reste demeurera laïque.

En 1156 Albéric d'Oulchy voulant expier un homicide commis par son fils sur un oncle du bienheureux J. de Montmirail obtint de ses vassaux Renaud et Vermond, frères et chevaliers de Louâtre, qu'ils cèdent à l'abbaye de Longpont des biens à Parcy.

A la fin du règne de Saint Louis, la seigneurie de Louâtre se trouve sous deux suzerainetés : celle de Geoffroy de Billy dit Sept-monts qui pour vassaux a trois seigneurs de Violaine, Gilbert fils d'Adam Macquerel, Roger fils de Jean Pesière et Geoffroy de Maast. L'autre est celle du seigneur de Passy-en-Valois (qui lui-même relève du comte de Soissons) il a pour vassale la principale seigneurie de Louâtre, qui est alors aux mains de Marie de Soissons veuve de Guyon de Saint Rémy, et de ses trois enfants : Jean, Alix et la demoiselle Witace de Louâtre.

La veuve de Saint Rémy vendit à Saint Jean ce quart lui appartenant, l'acte est de 1276 et il contient des renseignements très étendus sur gens et choses du village.

On peut ajouter d'autres personnages de 1288 : Jean dit d'Ostel et Gilles et Guillaume de Louâtre, fils de feu Jean Sauvegrain, naguère aussi seigneur de Louâtre.

Pareille revue, tirée du cartulaire XIII<sup>e</sup> siècle, montre combien notre village était une marquerie féodale, disposée à souhait pour embrouiller l'historien.

La multiplicité des fiefs du terroir la complique encore ; Louâtre, Nadon, La Couture, La Falaise, La Motte et Châtillon relevaient de la châtellenie de La Ferté-Milon - Neuilly qui fut annexée au duché de Valois en 1405.

Violaine, comme toutes les possessions religieuses de Soissons, relevait de la prévôté royale des exempts de Pierrefonds depuis 1354.

## La fin du Moyen Age - Jean de Lafontaine

Les premiers malheurs de la guerre de Cent Ans favorisèrent la révolte populaire et rurale de 1358. Les châteaux de la région furent mis au pillage par les Jacques, tout juste sait-on qu'Emmery de Louâtre se comptait parmi leurs cadres. A diverses reprises diverses bandes de France, d'Angleterre et de Bourgogne, même en 1414 encore, vinrent saccager Longpont, on le sait par les chroniqueurs qui sont plus enclins à relater

le viol d'une abbaye que celui des paroisses. Louâtre, cela se devine, en pâtit. Peut-être le nom de « champ de bataille » qui joute la ferme de Violaine en garde le souvenir. Ces sévices se renouvelèrent en 1567 quand les Huguenots établirent leur quartier à Violaine pour mieux dominer et razzier Longpont.

Le XVI<sup>e</sup> siècle n'en fut pas moins le siècle réparateur. C'est lui qui dota Louâtre des trois édifices qui se sont conservés et l'un d'eux, l'église, est lié à un enfant du pays qui figure avec honneur dans l'histoire de Saint-Jean-des-Vignes.

Bien souvent l'abbaye recrutait les novices dans ses nombreuses paroisses qui faisaient sa richesse temporelle, ainsi tira-t-elle *Jean de Lafontaine*, non pas de seigneurs de Louâtre comme on l'a écrit, mais de bonne famille de culture.

En 1520 vivaient à Louâtre Adenet et surtout Pierre de Lafontaine l'un des plus importants locataires de l'abbaye. Les dernières naissances de leur nom seront de 1620 et 1623 mais leur descendance Verdier persistera au village au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. Jean de Lafontaine se fit remarquer par son zèle, si bien que l'abbé N. Prud'homme, réfractaire au régime de la commende, le prit comme coadjuteur et finalement lui résigna sa charge (1536). A l'exemple des personnages de son temps, le nouvel abbé fut grand bâtisseur ; au monastère médiéval achevé dans sa haute flèche par son prédécesseur, il voulut du témoin de l'art nouveau et c'est ainsi qu'il apporta le petit cloître, un tantinet payen. Contre ce cloître il éleva l'aile toujours de style Renaissance qu'on appelait « la salle » et la grande chambre au-dessus, constructions dont on regrette la disparition (voir dessin Barbaran), il ajouta encore les trois chambres de la bibliothèque.

Faisant plus et c'est toujours Dom de Louen qui l'apprend, il répara toutes les fermes de l'abbaye, embellit celles de la Glaux et de Saint Bandry. Ses sentiments filiaux lui suggérèrent en outre la reconstruction de l'église de Louâtre (1551).

L'abbé Jean fut appelé malgré lui à souffrir un hôte aussi important que redoutable, Charles Quint, et le remue-ménage de diplomates qui dans ses locaux rédigeaient les préliminaires de la paix de Crépy en 1544.

En pieuses fondations il créa des distributions de pain aux religieux de l'Avent à Pâques, il décida le chant du « Regina cœli » des processions des trois jours suivant la solennité de Pâques, enfin, à l'image de son prédécesseur il abandonna sa crosse à Pierre Basin et trépassa en 1557. Son épitaphe put se lire jusque la Révolution devant le grand autel de la basilique.

Les raffinements architecturaux de l'abbé qu'on distingue à La Glaux profitèrent à un de ses proches qui y habitait : Vallentin de Lafontaine, archer de la garde du corps du roi, qui lui aussi avait vu le jour à Louâtre. Il décéda en 1563 et l'église de Dommiers reçut la dalle funéraire où il était repré-

senté vêtu de l'armure complète, aux côtés de son épouse native de Corcy.

Les religieux Johannistes recevaient une éducation distinguée, il en fut un au cours du siècle, Guillaume Duport (né à Retheuil) qui, après avoir été curé de Louâtre fut longtemps régent à l'Université de Paris. C'est un des bienfaiteurs du collège parisien de Dormans - Beauvais et c'est là qu'il reçut sépulture en 1580.



## La Seigneurie depuis le XVI<sup>e</sup> siècle

---

A l'aube de la Renaissance, on retrouve la seigneurie de Louâtre toujours morcelée. Deux catégories de détenteurs sont juxtaposés : le seigneur principal qui ne réside pas, et d'autres qui, sans doute épuisés par les calamités qui se sont appesanties sur le pays, mènent une existence sans faste. Ces derniers seront les Hauston, Faroux, Dumoulin, Garges et Condé, tous typiques gentilshommes campagnards, ne dédaignant pas de se mêler aux événements de famille des villageois (actes paroissiaux). Ces hobereaux effacés, cantonnés souvent dans une indivision familiale, hanteront quelque demeure modeste de Louâtre jusque la Révolution.

Il est difficile de distinguer les qualités hiérarchiques, les droits de chacun d'eux, et aussi de les replacer dans leur fief.

Les seigneurs de 1520 sont *Robert de Hauston* et *Nicolas de Louvain*, celui-ci fils de la Vicomtesse d'Acy, héroïne de la curieuse cause célèbre. Louvain fut un des grands officiers du duché de Valois, il devint ensuite chambellan, maître d'hôtel de François 1<sup>er</sup>. Il fit les campagnes d'Italie et devint gouverneur de Milan. Louvain posséda en outre Vierzy, Berzy, Nesles-en-Tardenois, etc... Il mourut sans laisser d'enfant en 1526.

En 1539, le roi François décidant de codifier les coutumes du Valois, jusqu'alors composées d'usages disparates empruntés çà et là, les députés furent convoqués à Crépy. Là se rendirent Médard le Dieu, prieur de Nadon, et les deux seigneurs de Louâtre, *Robert de Ville* et *Robert de Hauston*.

1547 — *Louis de Hauston*, seigneur en partie. On sait gré à sa famille d'avoir alors produit Hélène Hauston, épouse de Jean Foucart dit d'Ambrief. Elle est l'ayeule de Pierre Barbier, le Soissonnais qui contribua le plus à l'édification du joli pavillon de l'Arquebuse.

Une autre, Marie de Hauston épousa Samson de Renty sorti d'un rameau aux origines illustres, alors fixé à Fontenoy.



1569 — Les seigneurs ont les honneurs de l'inscription sur la cloche. Ce sont Marie de Hauston femme de S. de Renty, damoiselle Jeanne de Fee et Baptiste de Hauston son fils, Antoine Faroux et damoiselle Françoise de Launoy sa femme.

Du principal seigneur il ne fut pas fait mention ; il ne faut pas s'en étonner ; la famille d'Estrées qui ici fit plus que toute autre sous le rapport monumental, est celle qui le moins s'est inscrite dans la chronique.

### Famille d'Estrées

On ne connaît pas la date de l'acquisition de la seigneurie par *Jean d'Estrées*. Il avait été gratifié de Vierzy en 1525, puis son domaine s'était successivement accru, l'achat de Ploisy en 1529 est connu et le dernier en date sera Cœuvres en 1552, mais entre temps il s'était annexé Berzy et le tiers de la seigneurie de Louâtre.

Nous savons que Vierzy et Berzy lui venaient des Louvain, il semble vraisemblable que le tiers de Louâtre devait avoir même provenance.

Les faits et gestes du vaillant capitaine et artilleur qui servit cinq rois ont été mis en bonne lumière par M. Maximilien Buffenoir — Il n'est pas nécessaire d'y revenir. Il suffira de tenter d'expliquer le jaillissement du manoir qui avoisine l'église.

A Vierzy et Berzy, Jean d'Estrées avait trouvé d'assez confortables châteaux récemment rénovés. Vierzy avec ses raffinements de l'époque flamboyante avait été sa résidence préférée. Son engouement pour les nouveautés qu'il avait vues outre-monts le portèrent à désirer une demeure de ce genre. Il pouvait avoir 65 ans alors, il en entreprit la réalisation à Louâtre. Le choix d'un lieu où il n'était que souverain modeste nous déconcerte un peu, mais sans doute considéra-t-il que Louâtre était à proximité de cette forêt chère aux monarques Valois, la « demeure de nonchaloir » là, pourrait lui être précieuse.

Le canon et les boulets qu'on voit sculptés indiquent que la bâtisse ne fut entreprise qu'à partir de 1550, date à laquelle l'ordonnateur fut nommé grand maître de l'artillerie.

Pourtant, le grand maître n'acheva pas son pavillon, les pierres d'attente des encoignures en témoignent. C'est un repentir qui doit être consécutif de l'achat de Cœuvres, il trouvait là-bas vaste espace dans une terre qui avait titre de vicomté, il y transporta son chantier qui œuvrait en 1559.

Un acte de Jean peut être rapporté, le prêt qu'il consentit à Louis de Hauston en 1547, 600 livres de capital contre une rente de 37 livres 10 sols tournois.

En 1575 *Antoine d'Estrées* succéda à son père. Ce fut un personnage plus effacé ; ce qui intéresse, c'est qu'il fut le père de la belle *Gabrielle* et qu'il se trouvait encore seigneur de Louâtre l'an 1600.

Force est de se contenter d'une simple référence d'archives qui signale qu'à cette date il y louait sa maison moyennant 50 écus.

Louâtre sortit de sa famille et passa à celle du Plessis, si bien que jamais ce tiers de seigneurie ne sera inclus dans le marquisat de Cœuvres (depuis duché d'Estrées) qu'on érigea en faveur d'Antoine en 1585. Dans les années qui suivront, marquis et ducs n'auront en droits sur Louâtre que quelques grains à percevoir sur la seigneurie, et celui émanant de leur vicomté de Soissons : la prééminence de justice sur le chemin qui partait de l'abbaye de Longpont, montait à Violaine, Louâtre, se continuait par la Falaise, la Loge Tristan, Chouy et se terminait à Pringy.

Contemporains d'Antoine d'Estrées, deux seigneurs d'importance secondaire étaient en présence : *Baptiste de Hauston* et *Antoine de Faroux*. Ils étaient parents, leur comparution en 1593 au conseil de famille des mineurs des de Beauvais-Vouty montre comment à cause des Dargies (de Villers-Hélon) ils étaient alliés à toute la vénérable noblesse du canton, à citer les du Jay-Pépinet (Rozoy), d'Orjault (Hartennes), Conflans (Saint-Rémy), de Hermant (Saint-Pierre-Aigle) et les La Motte de Ville.

Chacun de ces deux petits seigneurs « en partie » va laisser une postérité qui demeurera fidèle à la localité : les Faroux et du Moulin jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les Hauston et leurs héritiers Condé jusqu'à l'extinction du régime.

Pour leur présentation, il devient nécessaire de rompre avec une chronologie d'ensemble pour appréhender séparément chaque famille.

## Faroux et Moulin du Plessis

*Antoine de Faroux*, seigneur de Louâtre et la Falaise en partie. Archer de la garde du roi.

Son nom est inscrit sur la cloche de 1569.

Marié à *Françoise de Lannoy*, déjà deux fois veuve,

1) de *Louis-François de Dargies*, seigneur de Villers-Hélon

2) de *Barthélémy de Chevry*, seigneur de Montgarny.

La dame lui apporta Villers-Hélon, mais dans la jouissance de cette seigneurie les époux furent troublés par un différend qui traîna de 1571 à 1586. Il était agité par *Charles de Beauvais*, seigneur de Vouty-Faverolles, qui avait épousé *Louise de Dargies* issue du premier mariage. Faroux put

conserver le château mais il fut contraint d'abandonner à la fille de sa femme le tiers de la seigneurie.

Villers-Hélon fit plus tard retour en entier aux Beauvais qui le vendirent en 1599 à Charles de Brouilly.

Leurs enfants (1) :

- *Antoine de Faroux*, seigneur en partie de Louâtre, époux de Simone d'Aragon, dont naquit Marguerite en 1609 ;
- *Charlotte de Faroux*, mariée en 1592 à Claude de la Motte, seigneur de Ville, gentilhomme servant de la reine mère, capitaine et gouverneur du château de Monceau-en-Brie, déjà veuf d'une Ravenel qui lui avait apporté Mercin.

Charlotte n'eut qu'une fille de ce mariage : Aimée, religieuse au Parc-aux-Dames.

Veuve en 1595, elle convola en secondes noces avec Louis du Moulin.

Il est curieux de constater qu'un ministre huguenot de noble famille, Jean-Joachim du Moulin avait, en 1570, été installé à Cœuvres par Jean d'Estrées et que, plus tard, il avait exercé son ministère à Saint-Pierre-Aigle. Il ne nous a pas été possible d'établir une connexion certaine, entre ce pasteur, ses enfants et le nouveau venu de Louâtre. Il n'en est pas moins vraisemblable, les du Moulin du Tardenois le prétendaient, que le seigneur de Louâtre appartenait à une des branches de cette grande famille qui donna divers jurisconsultes et des théologiens réformés et portait pour armes « d'argent à la croix ancrée de sable, chargée en son cœur d'une coquille d'or ».

*Louis du Moulin*, seigneur du Plessis et en partie de Louâtre et la Falaise, acquéreur de la seigneurie et manoir des Estrées, mourut avant 1635.

Enfants baptisés à Louâtre : Antoine 1601 - Charles 1602 - Michel 1604 - Magdeleine 1606 - André 1608 - Antoine 1619.

Un bâtard prénommé Claude fut aussi baptisé en 1604, il dut être issu d'un tiers : « honnête seigneur Claude du Moulin ».

*Charles du Moulin du Plessy*, « seigneur de Louâtre, la Falaise et Violaine », maître d'hôtel du roi.

Vers 1650 les intérêts de sa femme Madeleine d'Orjault le transplantent en Rethelois. Il habite Bignicourt et hérite du seigneur de Coucy son beau-père : le Mesnil et Annelles (1654). Il se fixe à Annelles où une série de vicissitudes vient l'accabler. Ce sont les combats de la Fronde et la guerre ouverte avec les créanciers du beau-père, ses terres sont placées sous séquestre et si leur vente n'a pas lieu, c'est parce que ces villages de Champagne sont désertés de leurs habitants.

---

(1) Une famille de manouvriers du nom de Faroux était représentée à Louâtre avant 1601 et s'y perpétua durant plusieurs siècles, il est à présumer qu'elle avait quelque bâtard pour souche.

La situation des du Moulin est partout devenue précaire. En 1674 Charles a disparu, d'aucuns de ses enfants sont encore mineurs et Charles d'Orjault en est tuteur. La terre de Louâtre va se trouver en indivision.

Les lacunes d'archives ne permettent pas de donner plus que les dates des baptêmes du Moulin reçus en l'église de Louâtre.

- Thomas né en 1641 (qui suivra)
- Nicolas 1642
- Françoise 1646, elle vécut célibataire à Oulchy puis au Grand-Rozoy sous le nom de « Moulin du Plessis de Louâtre »
- Marie-Magdeleine 1646, sœur jumelle. Fit profession aux religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Oulchy en 1661 et lui porta en dot 65 arpents de terres et prés sis à Louâtre
- Antoine 1647
- François 1654
- Pierre-Charles 1661
- Jean-Pierre et Louis (dont il va être parlé).

*Thomas du Moulin*, seigneur de Louâtre jusque 1675, déserta le château en 1673, date de son mariage.

Il épousait à Fère-en-Tardenois Marie-Angélique d'Harzillemont, de la branche de Branges et Loupeignes d'une des plus honorables familles soissonnaises mais plus riche d'ayeux que de deniers.

Thomas donna le jour à sept enfants à Fère, plus à un bâtard qu'on mit en nourrice à Arcy-Ste-Restitue et encore à trois filles à Oulchy où il était replié en 1685.

De leur côté les deux frères de Thomas restèrent hantés par le souvenir des seigneuries paternelles. Ils trouvèrent refuge au Grand-Rozoy près de leurs cousins du Jay, modestes gentilshommes dont l'un venait de fonder au Canada (1668) un établissement, sans augurer que la destinée en ferait un jour l'important centre de Louiseville.

Louis fut connu sous le nom de « sieur de la Falaise » 1684 à 1696, et Jean-Pierre qui releva le titre de seigneur de Louâtre en 1682, ne se départira pas de la qualité de « sieur de Violaine » 1682-1702.

A noter, et ceci semble devenir de tradition chez ces appauvris, si voisins de la paysannerie, la déclaration d'un bâtard de Louis du Moulin né à Rozoy.

Quant aux enfants de Thomas, ils eurent leurs motifs pour renoncer à la succession de leur père en 1711. Louis, l'aîné, paré du titre de seigneur Duplessy, vécut à Cierges, le cadet Jean-Pierre, seigneur en partie du Grand-Rozoy, capitaine d'infanterie, reprit quelque espoir en épousant sa cousine

Bachelier de Montigny-la-Croix. Il est l'auteur du rameau des du Moulin qui persisteront à Oulchy, La Croix et Breny jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

## Familles de Hauston, Hermant et Garges (XVII<sup>e</sup> siècle)

*Hugues de Hauston*, seigneur de Louâtre et la Falaise, avait succédé à Baptiste de Hauston dans la dernière décade du XVI<sup>e</sup> siècle. Le dénombrement qu'il présente en 1647 ajoute à ses titres le fief du Désert, ceci porte à croire que sa famille en avait bâti le manoir.

De sa femme Charlotte de Belloy naquirent à Louâtre :

— Antoinette 1603 (qui suit, 1<sup>er</sup> lot)

— Michelle 1604 (qui suit, 2<sup>e</sup> lot)

— Jeanne 1606.

Tandis que des Hauston seront nantis de la vicomté de Passy-sous-Sainte-Gemme, ils disparaissent de Louâtre avec Hugues dont la part féodale tombe en quenouille et se trouve divisée en deux lots : Hermant et Garges.

### 1<sup>er</sup> lot :

*Antoinette*, dame de Louâtre et la Falaise, épouse en 1628 *Henri de Hermant*.

Hermant avait eu Henri IV pour parrain, c'était une distinction d'importance, malgré elle il avait dû servir durant vingt années avant d'atteindre le grade de capitaine. Il le devint enfin l'année 1628, veuf depuis deux ans de Marie de Brigard, il convola comme on vient de le dire.

Il possédait à Saint-Pierre-Aigle les fiefs de la Grandemaison et de la Bove, il y décéda en 1661 et sa pierre tombale se voit toujours dans l'église.

De la dame de Louâtre il laissait trois enfants :

— Louis de Hermant, seigneur de Launoy, Lametz, Voncq et Rongniac, marié à Charlotte du Tot (de Vaudesson et Billy-sur-Aisne).

— Françoise, femme d'Antoine du Chesne, seigneur de Neuville-sur-Margival, Villeblain, Roye-Saint-Nicolas, Bérogne et Reuve.

— Adrienne, mariée en 1681 à Henri de Garges qu'elle suivit dans sa seigneurie de Villers-Saint-Genest. Les Garges prétendaient descendre des rois d'Écosse ; ce qui est vrai, c'est que depuis le XV<sup>e</sup> siècle ils avaient essaimé dans une multitude de fiefs du Valois.

Enfants :

- Charles-Henri de Garges, prêtre de l'Oratoire,
- Marie-Antoinette à qui devait échoir l'héritage de Louâtre et qui suivra,
- Agnès et Gabrielle, religieuses à Monchy-Humières.

**2<sup>me</sup> lot :**

*Michelle de Hauston* épousa *Michel de Garges*, seigneur de Noroy-sur-Ourcq et Vignoles, cousin germain du mari de sa sœur.

Leur fils *Hugues*, capitaine de dragons, fut avant 1674 l'héritier du second lot. Sous les titres de seigneur de Noroy, Louâtre et la Falaise il présentait en 1676 son dénombrement au duché de Valois, conjointement avec sa tante, veuve de Hermant.

Il se trouvait alors marié à Louise Reine du Bois qui lui donna des enfants dont trois seulement vécurent :

- Hugues, capitaine au régiment de Bretagne, tué en Italie
- Marie-Françoise, non mariée
- Louise-Elisabeth qui portera Noroy à Jacques-Antoine d'Harzillemont, le dernier rejeton de la famille la plus antique et la plus distinguée qu'ait donné l'ancien diocèse de Soissons.

Aucun de ces enfants ne sera propriétaire à Louâtre. Hugues avait des dettes à éteindre, en particulier envers Jean Pinterel, seigneur de Montoury et Villeneuve. Il vend en 1684 à Jean Simon, principal seigneur de Louâtre, sa ferme dont Jean Roze était locataire, et tout ce qu'il possédait tant à Louâtre qu'à la Falaise.

La disparition des Garges répétait celle des Du Moulin. Les annales seigneuriales de Louâtre illustrent bien le drame de la noblesse rurale si différente de celle des cours. On a pu constater qu'hormis les d'Estrées, MM. de Louâtre étaient personnages peu marquants ; fiers peut-être de leurs lointaines origines, mais dont le patrimoine était assez chétif et dont le revenu ne s'augmentait pas.

Ils étaient fidèles à la vocation rigide de la noblesse orientée vers le patronat agricole et le service militaire. Or, les prouesses guerrières étaient rarement récompensées, le soldat vieilli, souvent endetté, rentrait dans son manoir délabré, là sa situation s'aggravait encore s'il avait une nombreuse famille à tenter de caser.

La condition était assez différente dans la partie sélectionnée de la roture. Celle-ci avait le privilège du commerce et de l'industrie, elle pouvait parvenir à s'insérer dans la bourgeoisie dorée où, par voie de magistrature, d'administration ou de

finance, elle maintenait et accroissait sa richesse.

Ainsi va le montrer l'exemple des Simon qui, à la suite d'un assez court cheminement, s'épanouiront en une marquise de Folleville.

## Famille Simon

Son ayeul n'appartient certes pas à la famille du même nom qui stationne à Louâtre. Lui est *Germain Simon* qui, le jour même de la création du Bureau des finances de la Généralité de Soissons en 1596, s'y case greffier. Peu de temps après, il prend l'état qui sera le principal de sa vie, celui de grenetier du roi au grenier à sel de Soissons.

Ce grenetier possède un grand sens des affaires, il entre en 1617 en société avec le receveur du domaine du Valois. Depuis ce moment et jusque 1636 il se chargea encore de la gestion du temporel de l'Abbé commendataire de Longpont, Crocquet de Puyvert.

Là ne s'arrête pas son activité ; il se charge en plus des affaires du marquis de Cœuvres.

La quantité de baux ou de transactions qu'il signe au nom de ces grands seigneurs le rendent familier à la contrée et, sans doute aussi, l'avancent sur la voie de la richesse. Tout cela lui permit de caresser ses propres affaires.

Violaine sur Longpont le retient particulièrement, il y possède une ferme, qu'il loue en 1624 et dont les deux marchés de terre se composent alors de 20 hectares (en 49 pièces) et 4 ha (en 14 pièces). Ce domaine ne s'arrêtera pas là, entre 1614 et 1639 il n'est pas de millésime où il n'y ait fait quelque acquisition. Son patrimoine terrien d'ailleurs va au delà, il s'éparpille sur Villers-Hélon et au moins dans huit autres villages du Soissonnais.

Dans les actes, les tabellions le qualifient « noble homme » cela ne s'applique qu'aux plébéiens mais c'est une distinction honorifique, il n'en est pas moins seigneur de la Mairie des Hardrées, à Pasly.

Familier de François-Annibal 1<sup>er</sup>, il est un des deux témoins privilégiés qui en 1627, au Château de Cœuvres, sont appelés à signer l'acte de fondation des Feuillants de Soissons. Le même marquis enfin le rend créancier des seigneurs de Louâtre qui sont la veuve Moulin du Plessis et Hugues de Hauston ; c'était en 1635, maître Simon prenait à son compte la rente qui a été signalée, constituée 88 ans en deçà au profit de Jean d'Estrées.

Soissons connut deux *Jean Simon* qui se succédèrent sur l'une des dix charges de trésorier de France ; le second l'est à partir de 1652. Écuyer, conseiller du roi et trésorier, il s'est

marié à Marguerite Poussin, fille des époux Poussin-Visignier. Par elle il est beau-frère de R. le Féron prévôt de la ville de Compiègne et d'Artus Poussin un autre trésorier de France à Soissons ; il est neveu de Nicolas Legras aussi trésorier, fonctionnaire qui deviendra vicomte de Serches.

Les Poussin étaient de vieux Soissonnais et notaires déjà en 1429. Il est une dernière gloire dont la famille de Madame Simon aurait pu se prévaloir, celle du fameux peintre Nicolas Poussin (mort en 1665), on sait que le père de celui-ci avait abandonné Soissons pour courir l'aventure.

Jean Simon fut de 1680 à 1682 le 5<sup>e</sup> maire triennal de Soissons, il acheta à une date qui suit 1674 du sieur du Plessis, la seigneurie principale de Louâtre avec sa maison seigneuriale, ses dépendances territoriales et tous les autres droits féodaux. Il acquit encore le fief du Désert, mais peut-être faut-il le confondre avec cette autre acquisition de 1684 qui comprenait la part seigneuriale échue à Garges-Noroy et sa ferme.

Les époux Simon-Poussin n'étaient pas suffisamment fortunés pour régler comptant cette dernière propriété, mais leur oncle Legras de Belleville avait des capitaux à placer au nom des mineurs de feu Sébastien Legras, il leur vint en aide pour un capital de 5.000 livres en échange de quoi il fut constitué une rente aux mineurs.

La ferme des Garges-Noroy, nouvellement acquise, était déteмпtée par Jean Roze. Le nouveau seigneur n'attendit pas l'expiration du bail qui devait se produire à la Saint-Martin de 1687 pour pourvoir à un successeur ; le bail nouveau fut consenti en 1685 à Louis Tassin, mais Jean Simon n'en connaît pas le départ, il mourut en 1686.

Incontinent Marguerite Poussin vendit la charge de trésorier de France à un Laonnois, Jean-Charles Levent, avocat au Parlement, cela lui permit en décembre 1686 de rembourser la rente des jeunes Legras.

Le défunt laissait :

- Jean-François Simon (qui suivra)
- Anne-Marguerite, future dame Levent.

### Les laboureurs « receveurs »

L'avènement des Simon a eu pour conséquence la désertion définitive du manoir par ses maîtres.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle encore, le château n'était dans la majeure partie des cas, que la maison du seigneur juxtaposée à l'exploitation agricole. La résidence en tel lieu ne tentait nullement l'aristocratie nouvelle, ce qui l'animait c'était la convoitise du diadème et la garantie du meilleur placement de capitaux.



Cette aristocratie n'assumait pas la gestion de son domaine, elle la baillait (le droit de justice seul étant réservé) contre des charges locatives et une redevance fixe, à des fermiers traitants qui exploiteront et qui cueilleront tous les menus droits féodaux. Ainsi chargé de la recette de la seigneurie, le laboureur en est amené à préférer le titre de receveur.

Le manoir-ferme de Louâtre prend sur les actes le nom de « la Recette ». Le type du receveur, celui de Jean-François Simon peut aussi être évoqué, il se nomme François Dumontier, il est fils et petit-fils de censiers de Léchelle (aux seigneurs de Berzy) et sa famille repose dans la chapelle de Chazelle. Après avoir continué cette exploitation, il a pris bail au chapitre de la cathédrale de la ferme seigneuriale de Tigny. Sa femme Antoinette Truiart vient à mourir, il en va chercher une autre qu'il épouse à Arcy en 1676, c'est Marguerite, fille de Maître Antoine Chevallier sieur de Belleville, receveur de la terre et seigneurie de Servenay ; il en viendra plus tard à une troisième épouse du nom de Marie Dumontier.

Notons que ses oncles ou ses frères sont fermiers de Chazelle, de Montrambeuf, de Vaucastille. Il est parent des Dequay, des Dauré, de trois Petit de Maison Neuve, du Chirurgien d'Oulchy, du notaire de Soissons et, comme toujours à ce Gotha du labour il faut ajouter un ecclésiastique, c'est Dumontier curé de Rozet-Saint-Albin.

A Louâtre, lors des décès, c'est sous le dallage de l'église qu'on creuse les fosses : d'un fils 1694, de la seconde femme 1694 et du receveur lui-même en 1705.

Les Dumontier sont ainsi un exemple de ces dynasties culturelles qui gravitent dans la province en se maintenant à la tête de ses bonnes fermes.

Le receveur suivant sera Bertin Bouquet, époux de Marie-Marguerite Wallon.

## Simon et Levent de Louâtre

La présence de *Jean-François « Simon de Louâtre »* n'est signalée que par un acte ; lui seigneur de 4 charrues et demie, honore Chabrignac son collègue de une charrue et demie en portant son fils sur les fonts et il a pour commère Mademoiselle de Garges de Noroy.

Il a fait enregistrer ses armes à l'armorial général. On les lit : d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'une hure de sanglier d'or. Ce blason trouve notamment son emploi (pour lui ou pour son père) dans la prérogative estimée de la litre. On voit en effet à l'entrée du chœur de l'église, en un endroit oublié par le ravalement, les vestiges d'un écusson peint encadré de deux palmes, le fond d'azur et le chevron y sont, mais les trois

attributs du champ sont écaillés et méconnaissables. La date de son décès est antérieure à 1742.

Anne-Marguerite sa sœur, avait épousé Jean-Charles Levent l'acheteur de la charge de trésorier de l'ayeul Simon. Ce fonctionnaire cumula sa trésorerie avec la dignité de Grand voyer de la Généralité de Soissons.

Sa famille procédait de marchands bourgeois établis à Laon dès le XVI<sup>e</sup> siècle et portait : d'azur à un chevron abaissé d'or accompagné en chef d'un soleil levant aussi d'or et en pointe de trois étoiles mal ordonnées de même.

Levent mourut assez tôt, la fidélité de sa veuve se manifesta au bout de l'an par un billet de faire-part, peut-être de coutume, où se lisait : « Vous êtes très humblement priés de la part de Madame Levent, d'assister aux Messes qui se diront Mercredy trois & jeudy quatre août 1712, en l'Eglise de Notre Dame des Vignes depuis sept jusqu'à onze heures du matin pour l'Anniversaire de feu Monsieur Levent... etc... ».

Leurs enfants furent :

— Jean-Charles et Elisabeth-Marguerite Levent, dame Legras de Maurepaire.

C'est *Jean-Charles Levent* qui recueillit le titre de son oncle Simon. Comme lui il ajouta « Louâtre » à son nom. Écuyer, conseiller du roi, président trésorier de France et Grand voyer en la généralité, il épousa Marie-Marguerite Baudesson de Villesavoye, demoiselle d'un autre trésorier et d'une aristocratique soissonnaise Marie-Marguerite Hébert.

A Louâtre il se fit représenter en 1741-42 en même temps que Desandrouins et l'abbé de Saint-Jean pour reconnaître les limites de leurs seigneuries, que le vicomte de Villers-Hélon (du Barail) tenait à borner. Il signa aussi les baux de son apanage en faveur de Jacques Lepreux et Marie-Marguerite Colmont en 1772 et 1782.

Quelques précisions sur le dernier bail que l'affaïssement du régime devait interrompre, ne seront peut-être pas inutiles : les biens affermés étaient « la recette de la terre et seigneurie », c'est-à-dire la maison seigneuriale, ses bâtiments d'exploitation et terres de toute nature, les censives, droits seigneuriaux, dé lots, ventes et amendes à percevoir sur la population, le droit de chasse, de pêche dans la Savière et en plus, la « Petite ferme » et ses terres. Le fermier de son côté avait charge d'acquitter les rentes suivantes : 8 livres et 37 sous 6 deniers au domaine ducal de La Ferté-Milon, un muid de grain au duché d'Estrées ; de payer 15 livres au bailli de la justice de Louâtre pour ses gages, d'employer 10 livres chaque année aux grosses réparations de la maison seigneuriale. A charge enfin de servir au bailleur 9 muids de froment, 1.200 livres en argent et 4 chapons vifs.

Les époux Levent perdirent leur fille Marie-Marguerite-

Jeanne de bonne heure, ils l'avaient mariée à Charles-Jean de Roux de Chevrier de Verdon, militaire retraité qui venait d'acquérir le beau château de Couvrelles.

La dame de Louâtre décéda en 1782 et Messire Levent de Louâtre en 1788, leur héritière était leur nièce, fille d'Elisabeth-Marguerite Levent et de Louis Legras seigneur de Maurepaire et capitaine de cavalerie.

*Marie-Jeanne-Marguerite Legras* avait été mariée à seize ans avec un maréchal de camp : Charles-François marquis de Folleville Manancourt, seigneur de Beau Martin, Saint-Martin, Bouchavennes, la Motte Nurlu, les Alaines, baron des grand et petit Equencourt. Le décès des oncles avait apporté à la demoiselle la vicomté d'Acy et de Dhuizy, Maurepaire, Vauxaillon, Montpigeon, les grandes et petites Armancies.

Avec cette demoiselle la fusion totale s'était faite entre la nouvelle et l'ancienne noblesse. Veuve, la marquise résidait à Soissons et au Château de Dhuizy (Serches) où elle mariait ses filles avec de jeunes capitaines d'excellentes races. Mais de Louâtre, sa dernière acquisition, elle ne profita guère ; la Révolution survenant en même temps que ses 63 ans, elle préféra le sacrifice de ses biens aux incertitudes de ses jours et elle passa à l'étranger.

## Les descendants Hauston au XVIII<sup>e</sup> siècle

On a vu qu'une portion de l'ancien domaine des Hauston était échue aux dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle à *Marie-Antoinette de Garges*. Cette dame avait épousé *Nicolas de Chabrignac* de Condé, capitaine des royals carabiniers (armes : d'argent à trois pals de gueules, au chef aussi d'argent chargé de deux triangles d'azur). Leur foyer, à Louâtre, rassembla souvent l'ayeule de Hermant et les cousins du Chesne qui, avec les jeunes Garges, acceptèrent si souvent le parrainage des enfants du village.

Marie-Antoinette, veuve avant 1712, se remaria à *Jean-Ferdinand des Androuins* sorti d'une famille de gentilshommes verriers pour lors installés en Belgique. Parmi les proches de ce « Vicomte du Saint Empire » il est une personnalité intéressante à signaler, celle de Jacques des Androuins, verrier, maître de forges et aussi un pionnier du charbonnage puisqu'il fut fondateur des mines d'Anzin.

Marie-Antoinette mourut à Louâtre en 1751, son corps fut déposé sous le chœur de l'église, là où on avait baptisé, d'elle et de son premier mari :

- Pulchérie de Chabrignac de Condé, mariée à Jean-Claude de Ganne de Cazan (dont 3 enfants),
- Adrien-Nicolas né en 1693 qui suit,

- Jean-Baptiste-Hyacinthe 1698, qui mourut avant sa mère, laissant 3 filles,
- Marc-Alexandre 1699, officier d'infanterie aux grenadiers royaux, qui se retira à Fère-en-Tardenois où il mourut en 1756 laissant de Anne-Joseph-Marguerite de Berthout un fils et deux filles,
- Charles-Antoine-Joseph 1701, mort à un mois et inhumé dans la chapelle Saint-Nicolas de l'Église.

Le partage des biens de la dernière Garges se fit en 1752, il comprenait aussi des morcellements à Villers-Saint-Genest, Saint-Pierre-Aigle et la Bove. Louâtre échut à l'aîné *Adrien-Nicolas*, officier de cavalerie dans les carabiniers, il s'y retira avec sa femme Louise-Geneviève Coulon (auparavant veuve de Pierre-Louis Dieu) et sera enterré dans l'église en 1771.

Armoiries :

de Garges : D'or au lion de gueules.

de Hermant : D'azur à la croix d'argent, cantonnée aux 1 et 2 de quatre étoiles du même, au 3 de deux demi-étoiles du second brisées, brochées et soutenues d'une fasce d'or, au 4 d'un pal d'or adextré de deux étoiles d'argent.

\*  
\*\*

## Quelques Ephémérides

### La Mère du Grand Condé

Il est à Louâtre une tradition tenace, celle des séjours de Gabrielle d'Estrées et des visites que lui fit son royal amant, usager en l'occurrence d'un chemin qui aurait retenu son nom.

Peut-être ce « Chemin royal » n'est-il simplement que le « chemin royard » des arpentages du 18<sup>e</sup> siècle que les géomètres du cadastre ont glorifié. Plus sûre est une autre visite qui directement reporte à la dernière passion du monarque Vert Galant :

On connaît l'intention perfide qu'il caressait en mariant son neveu Condé à la jeune Charlotte-Marguerite de Montmorency, on sait aussi que le mari se refusa au jeu et qu'il retira sa femme au château de Muret. Puis, pour prévenir les inconséquences possibles de l'une et les impétuosité de l'autre, le prince en arriva à un esclandre.

Le 29 novembre 1609, de grand matin, il fit monter la demoiselle dans un carrosse, il s'agissait, lui disait-il, d'aller joindre un équipage de chasse, et c'est à Louâtre qu'on s'arrêta, dans un manoir non précisé. L'arrêt était secret et il fut court,

la voiture repartit non pour la forêt mais pour ne dételer qu'au-delà de la frontière.

« Le 29<sup>e</sup>, parti avec sa femme, allé repaître à Lustre « village, et de là achevé la journée à marcher jusques à la « nuit et repaître à Créci ; marché toute la nuit et venu à « Catillon, premier lieu des Païs-bas ». C'est ainsi que le journal de voyage commentait l'événement.

## L'Ermitage de Saint-Quentin

Les ermites n'appartenaient à aucun ordre, ils ne prononçaient aucun vœu, n'étaient assujettis à aucun chef. Ils se retiraient dans la solitude avec esprit de pénitence mais ne suivaient pour règle que celle que leur piété leur dictait. Il en est qui furent des saints, d'autres des aventuriers et l'on comprend qu'ils furent assez suspectés par les clergés et les autorités.

Dans le diocèse ils semblent n'avoir affectionné que les forêts, on connaît cinq ermitages dans celle de Cuise, deux en forêt de Retz, un à Neuilly-Saint-Front et Michaux comme Pécheur n'ont su que citer celui de « Saint-Quentin près Longpont ».

Nous n'en savons guère plus, il faut croire qu'un anachorète fut tenté par le versant qui toise la pieuse abbaye et par l'oratoire du Buisson dont la dévotion s'était perdue (de 1598 à 1740 il n'est qu'un seul Loistrien, Quentin Cabaret 1622, qui, au sacrement de baptême, fut voué au martyre).

En 1668 décédait dans l'ermitage le neveu de frère Panusse ermite. Panusse trouva un remplaçant, natif de la Chapelle-Véronge (Cne de La Ferté-Gaucher) et le constat fut rédigé en ces termes par le prieur-curé Simon : « Le 12<sup>e</sup> de septembre « 1673, frère Nicolas Rocq aagé environ de 40 ans, né de la « Brie a pris l'habit d'hermite dans la chapelle de St Quentin « au Buisson de la paroisse de Loatre en la présence du prieur « curé du dit lieu de Loatre, de frère Claude Simon et frère « Anthoine Cholet tous deux hermites demeurants en l'hermi- « tage des Bruyères proche Neilly St Front, fait ce mesme « jour... ».

Rocq ne finit pas ses jours à Saint-Quentin, en 1681 par contre Antoine Le Page âgé d'environ 70 ans s'y éteignit. Qu'y faisait-il ? le curé Simon ne l'a pas dit.

Quant à l'étonnante découverte de la statue de saint dans un sarcophage du champ de repos, elle paraît retracer la fin de l'ermitage ou de la chapelle. C'était en effet dans les cimetières qu'on enfouissait aux temps passés les figures de dévotion avariées ou qui avaient cessé de plaire.

## 1708 — La Mission

Saint-Vincent-de-Paul s'était apitoyé sur les pauvres gens

des champs qu'il aimait, il avait aussi tenté de porter remède à leur ignorance religieuse, et pour le faire il était parvenu à placer à Montmirail, paroisse joanniste, une petite communauté de ses missionnaires. Les legs de deux notables soissonnais obligèrent cette communauté à organiser trois missions tous les deux ans dans la province soissonnaise. Ces rassemblements étaient rares, on comprend que pour la campagne si négligée elles devaient être un véritable événement, le prieur joanniste De Morlon obtint la venue de ces Messieurs.

La mission se fit du 14 janvier au 5 février 1708, elle fut très suivie tant des paroissiens que des ouailles de Villers-Hélon et d'ailleurs. De Morlon pleinement satisfait en rédigea un enthousiaste procès-verbal auquel il ajoutait :

« Ceux qui ont fait cette mission ont esté des Messieurs  
« de St Lazare de la maison de Montmirel en Brie dont le  
« plus ancien estoit Mr Davy homme d'un age fort avancé,  
« d'un zèle et d'une piété toute particulière. Il prêchoit tous  
« les jours au soir. Les autres qui prêchoient alternativement  
« le matin estoient Mr Canoy, Mr Boyer et Mr Bonté. Mr  
« Boyer estoit celui qui fesoit presque toujours le catéchisme.  
« Ils avoient avec eux un frère appelé fr. Raphael qui leur  
« apretoit a manger. Ils ont demeuré dans le chateau de  
« Louatre où ils ont mené une vie très retirée et très conforme  
« à leur estat nayant point voulu aller manger chez personne,  
« pas meme chez Mr le Prieur... ».

Le jour de la clôture fut celui de 360 communions et d'une procession générale dans la campagne malgré le mauvais temps, au cours de laquelle le prieur portait le T.S. Sacrement.

Les Lazaristes passèrent ensuite à Chouy où on alla plusieurs fois les écouter de nouveau afin de leur témoigner une profonde reconnaissance.

## 1709 — L'Hiver

Les années se suivent mais... Des actes paroissiaux le lecteur non prévenu pourrait se trouver surpris de l'inhumation dans l'église de personnes de condition paria : Jean Lequeux manouvrier aux « Vallées de Louâtre » et son fils de quatre ans, en date du 6 janvier — Catherine Flobert « femme du nommé Bézardin aux Vallées », le 16 janvier. Cet honneur funèbre doit s'expliquer par l'impossibilité de creuser des fosses au cimetière à cause du gel. En diverses autres paroisses on fut obligé d'agir de même.

L'on a beaucoup écrit sur cet hiver qui fut l'un des plus rigoureux qui ait affligé la France et qui fut suivi de disette. Le prieur De Morlon n'omit pas de le signaler en fin de cahier : « Cette année a esté des plus malheureuses, tout le  
« bled ayant esté gelé par le froid extraordinaire de l'hiver  
« dont la rigueur extraordinaire a commencé le 6 janvier et  
« a duré jusqu'au 8 ou 10 febvrier ».

Les inhumations régulières dans l'église et qu'une ordonnance de 1776 devait interdire étaient assez réservées. De 1668 à 1712 les dalles de Louâtre furent levées pour recouvrir 18 corps : 6 de familles seigneuriales (y compris en 1695 un certain François de Bruyères, écuyer, sieur de Briamont) — 4 de familles de laboureurs — 1, maître d'école, Spol — 2 maréchaux, Roze — 2 divers et les 3 morts de froid.

## Messire de Morlon

### Un peu de statistique

Les prieurs-curés de fin de siècle furent Depargny auquel succéda Simon en 1670 et Léonard-René De Morlon en 1695. Ce dernier était en place lorsque Louis XIV en quête de devises imposa à une multitude de sujets roturiers une armoirie impliquant versement de droits d'enregistrement. Morlon accepta avec humour le blason qui devient « parlant » si l'on change en U la finale de son nom : « d'azur à une tête de loup coupée d'or, percée d'une flèche d'argent en barre, et soutenue d'un serpent rampant d'or en pointe ».

Le chanoine, précurseur peu commun, se piqua d'études démographiques, il dressa le catalogue de tous les baptêmes administrés à Louâtre de 1598 à 1705 et en souligna le résultat

	garçons 979	filles 904
non dénommés (enfants naturels)	» 18	» 8
Total :	1.909 naissances en 108 années.	

De ses états je tiens à retenir les chiffres de baptêmes, mariages et décès de dix années qui ne furent pas les plus florissantes :

	B	M	D		B	M	D
1708 —	17	0	12	1716 —	19	3	14
1709 —	17	2	22	1717 —	15	2	4
1710 —	8	5	12	1718 —	16	3	4
1711 —	13	5	10	1719 —	17	2	13
1712 —	21	4	14	1720 —	14	2	26

ces totaux : 157    28    131

seraient à comparer à ceux des décades récentes. Ainsi, de 1875 à 1885, on a compté : naissances 80 - mariages 30 - décès 83.

Des statistiques du curé il semble intéressant de passer à d'autres, que les notes minutieuses d'un répartiteur des tailles, Louvet (Bibl. Soissons, Ms 258), ont permis de dresser pour 1718.

Louâtre, village de 83 feux, était essentiellement de culture et de grands pâturages. On y comptait 55 chevaux, 900 bêtes à laine, 90 bêtes à cornes répartis dans diverses exploitations

d'inégale importance : 4 à Louâtre, 3 à Violaine, mais deux seulement étaient fortes de trois « charrues ». (En Soissonnais la charrue désignait 40 à 42 hectares).

Il est facile de rétablir le partage de la propriété des terres, les 86 % du territoire se scindaient en 56 % de propriété laïque et 30 % de propriété d'abbayes. La grande et moyenne culture prenait ce pourcentage à ferme. En voici la répartition avec les noms des tenanciers :

— 28 % au seigneur Simon	
Ferme de la Recette (B. Bouquet) ..	138 ha
Petite ferme (J. Evrard) .. . . . .	62 ha env.
— 9 % à la dame de Condé (qui exploitait son fonds) .. . . . . . . . . . . . . . . .	62 ha
— 3 % à l'abbaye de St-Faron (dame de Condé) .. . . . . . . . . . . . . . . .	25 ha
Trois exploitations à Violaine :	
— 18 % Cense de Saint-Jean-des-Vignes (Ch. Dumont) .. . . . . . . . . . . . . . . .	128 ha
— 9 % à d'Harzillemont et ferme Turlin (L. Moineau) .. . . . . . . . . . . . . . . .	62 ha
— 5 % aux héritiers Traboulet (exploitant leur fonds) .. . . . . . . . . . . . . . . .	29 ha
— 9 % Nadon - abbaye St-Faron (R. Prévost)	72 ha
— 5 % La Couture Paq. - de Lignières (séquestre) .. . . . . . . . . . . . . . . .	41 ha

Les propriétés qui viennent d'être énumérées ne laissent plus aux tiers qu'un reste de 14 % de superficie, constituant seize principaux marchés de terres de chacun 2 à 8 hectares, qui appartenaient presque tous à des propriétaires forains lesquels les concédaient à presque autant de haricotiers.

## Notaires et Maîtres d'École

Depuis le 16<sup>e</sup> siècle Villers-Hélon possédait une étude de notaire, sa pratique passa à Louâtre de 1677 à 1729 en faveur d'André Boulard, un procureur de la seigneurie de Longpont qui devint bailli de la justice de Louâtre et qui, en cette qualité, tenait ses assises dans « l'auditoire enclos dans la maison seigneuriale ».

Boulard, en 1698, acheta pour un de ses fils, autre André, l'office de procureur au bailliage et siège présidial de Soissons que mettaient en vente les héritiers de Maître Moilin.

Après vacance, le clerc-laïc Pierre Drap semble cumulateur, il est arpenteur au bailliage de Soissons et de 1754 à l'an IV il est notaire. Son successeur à l'étude sera son gendre L.-M. Charpentier qui, fixé à Villers-Hélon, mourra dernier tabellion du lieu en 1807.

L'école de Louâtre a des preuves anciennes, en 1609 Simon



Méré était « maître d'école » du pr. curé De Villers - François Spol paraît ensuite et décède en 1669. Viennent après Jean Spol qui meurt en 1692 - Toussaint Minouflet 1693-1740 - Antoine Belay 1740-45 - Pierre Drap 1745-67 - Jean-Ch. Hochet de 1767 à sa mort (1795) et Louis-Pierre Lucet qui exerçait encore sous l'Empire.

## La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle - La Révolution

Une curieuse dualité s'observait dans l'organisation paroissiale, le prieur résidait au hameau de Violaine, il y avait une chapelle et il y exerçait ses fonctions dans toute leur plénitude.

Cette particularité est constatée déjà en 1520, cependant les registres paroissiaux n'en font état qu'au cours du 18<sup>e</sup> siècle.

La chapelle peut-être fut trop étroite en 1783 pour accueillir l'opulente assistance au mariage d'un écuyer-huissier du comte d'Artois, Scelle-de-La-Piqueterie avec Cécile Quinquet-de-Margival, fille d'un procureur, gouverneur et échevin de Soissons. C'est le même La Piqueterie qui, à Paris pendant la Révolution, sera considéré comme suspect et exécuté dans une journée de Saint-Lazare. Sa veuve, pensionnaire de l'ancienne liste civile, lui survivra jusque 1838.

Le dernier prieur-curé, Claude-Jean-Baptiste Adam (successeur des Nivert, Mimin, etc...) avait été reçu à Saint-Jean en 1747, il se trouvait en 1791 par rang d'ancienneté le 6<sup>e</sup> des 34 chanoines chargés de cure, tandis que la florissante abbaye comptait encore 70 religieux. Suffisamment âgé pour ne pas agréer le schisme il se retira, mais n'en demeurait pas moins gênant puisqu'il occupait en 1793 encore, par bail à vie, le prieuré de Violaine et que cela nuisait à sa mise en vente. Les persécutions ne lui furent pas épargnées, on lui extorqua une « Confession sincère » d'un pr. curé qui « n'a jamais connu la sincérité et encore moins la justice » dont la lecture fait frémir mais qui ne peut être qu'une infâmie.

Enfin on lui adressa des garnisaires patriotes et ceux-ci le dénoncèrent comme insulteur de la République ; arrêté, Adam fut mené à Laon et l'on ne sait ce qu'il devint.

On l'avait remplacé par un assermenté du nom de Cauchemet dont le séjour fut court. Le décret de Robespierre (mai 1794) vint instaurer un nouveau culte, celui-ci ne devait guère durer plus de 50 jours, par contre, l'inscription qui lui consacrait l'église de Louâtre : « Le Peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme » résista, on la déchiffrait encore au-dessus du portail en 1885.

A Louâtre la Révolution ne trouvait qu'à faire appliquer les lois, opérer les réquisitions et liquider les biens nationaux. Les ventes se firent à Soissons : Nadon mai 1791 et mai 1792 - Violaine octobre 1792 - Terres de la cure et fabrique 3 avril 1793.

Ces dernières se composaient de 17 pièces de terre (5 ha 435), ce n'était qu'une petite affaire, elle intéressa néanmoins la sinistre « bande noire » de paysans de Crouy et environs qui, partout, soumissionnait pour l'agio ou pour le dépècement et la démolition des ensembles monastiques.

Ainsi les terres de la cure échurent à Flagella de Bucy. Il ne put payer et rétrocéda le 21 mai à un compère, Blangeois de Vregny qui, ne pouvant mieux et poursuivi par le trésorier du district, recourut au notaire Desèvre qui se chargea d'en ensaisiner un héros de l'ancienne campagne des Indes, Dutour-de-Noirfosse (de Bucy-le-Long), colonel de gendarmerie et bientôt général, lequel acquitta le prix principal 6.025 livres, les intérêts de retard, frais de poursuites et concéda à Blangeois une gratification de 75 livres.

Les biens de Mme de Folleville étaient si variés et si clairsemés que l'administration n'eut pas le temps de les vendre tous, ce fut le cas pour la seigneurie de Louâtre confisquée.

La marquise était rentrée pour mourir à Amiens en 1799, mais elle ne fut rayée de la liste des émigrés qu'en 1801. Ses héritiers s'efforcèrent dès lors d'obtenir la mainlevée du séquestre de ses biens non aliénés, elle leur fut accordée dans l'Aisne en juin 1802.

La tourmente avait dispersé la progéniture de la dernière dame de Louâtre ; de ses enfants il en restait deux : la divorcée du marquis de Milly, remariée à Eudèle Pascal (à Worms et Hambourg), l'unique fils, marquis de Folleville (à Amiens) et les mineurs des deux autres filles, les d'Hespel d'Hocnon (Lille) et de Runes.

Le domaine de Louâtre fut curieusement partagé, Antoine-Charles-Gabriel de Folleville (de Manancourt) eut la moitié du Désert (la Petite ferme) et 60 ha de terres, et sa divorcée Catherine-Charlotte-Sophie de Bussy-Castelnau reçut la ferme de la Recette, la moitié du Désert et 61 ha, les deux lots étant loués depuis 1809 à Jacques Petit, époux de Marie-Marguerite Lepreux.



## L'église

Elle est placée sous le vocable de saint Rémy. C'est un édifice au plan rituel très régulier : nef flanquée de deux collatéraux, transept à deux croisillons et chœur. Longueur 27 mètres, largeur de la nef 12.

La construction d'aspect assez modeste déçoit par l'absence de clocher en dur et elle étonne par la hauteur du chœur et du transept. Elle est l'œuvre de deux époques très distinctes : la

nef et ses bas-côtés du XII<sup>e</sup> siècle sans caractère et qui sont couverts de lambris, le reste du XVI<sup>e</sup> siècle haut et voûté de pierre.

L'histoire qui en général omet de venir en aide à l'archéologie, nous apporte ici une précision intéressante, on la doit au johanniste De Louen qui fait savoir que c'est le fameux abbé de Saint-Jean, Jean de Lafontaine qui, « plein de reconnaissance de ce qu'il avoit reçu le Saint Baptême dans la paroisse de Louatre, fit orner cette église, en fit voûter le chœur, et auroit achevé la nef si la mort ne l'eut pas prévenu ». L'archéologie à son tour vient l'affirmer par le millésime 1551, placé d'abord côté de l'épître, puis à l'opposé en chiffres romains cette fois, suivis d'initiales énigmatiques C D P M.

Bien signées sont ainsi ces parties aériennes et élégantes, celles du chœur avec les trois longues fenêtres géminées encore flamboyantes, comme celles du transept Nord, tandis qu'au Sud les baies adoptent l'austérité Renaissance.

Le désir du mécène était d'étendre l'ambiance de coquetterie à toute la nef qui abritait les paroissiens. Pour le faire on entreprit de retailler les piliers romans et de moulurer les arcades. Pareil travail avait été effectué à Villers-Hélon, mais il demeura inachevé ici, de Louen nous en a donné le motif.

Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, l'église a enduré plusieurs réfections : celle de L. Boulangé et F. Boivin de 1603 qui tinrent à peindre leurs noms dans la nef ; tout l'intérieur a été ravalé en 1876 par l'abbé Lobgeois qui en plus avait remplacé l'ancien autel retable par un édicule de pierre dû à Charles Gilbert, l'artiste d'Eméville de grand talent. Les bombardements de 1918 avaient causé de grands dégâts, notamment aux voûtes, le classement M. H. de 1921 permit de remettre tout en état primitif mais ne rendit pas les souvenirs mobiliers disparus. Ceux-ci étaient les vestiges de beaux vitraux qui portaient la date de 1558, la noble cloche de 1569, ornée de sept figurines de saints et saintes, une des plus anciennes du diocèse. C'était la seule des deux que la Révolution avait laissée, elle fut emportée par les Allemands. Jacqueline, Jeanne, montée en 1928 la remplace, elle a eu pour parrain et marraine M. Jean Maurice et Mlle Jacqueline Viélet.

L'église en somme n'a gardé que ses deux bénitiers creusés dans de gros chapiteaux aux nervures cisterciennes ; ce sont des épaves de Longpont comme on en rencontre tant, mais qui ici ont trouvé une affectation liturgique.

D'inscriptions tumulaires il n'en est plus, par contre du cimetière, on peut suivre autour du chœur et transepts les traces des litres ou ceintures funèbres qu'on peignait de noir lors du décès des seigneurs. Vingt-huit traces d'écussons, d'aucuns se superposant peuvent se deviner.

## La ferme de la Recette

C'est l'ancienne maison seigneuriale, délimitée par un quadrilatère régulier de cinq côtés partout bordés de chemins ou sentes. Rien de médiéval ne subsiste du château, le pavillon des Estrées est au centre tandis que les bâtiments ruraux s'adossent aux clôtures.

Le plan de l'architecte devait comporter un corps de logis faisant face à une terrasse tournée vers l'église, terrasse elle-même cantonnée de deux ailes.

Seule l'aile de gauche a été élevée ainsi que la tour d'escalier haute de 10 mètres sous corniche, qui devait se placer en charnière aux deux bâtiments.

Tandis qu'au même moment le chantier de l'église en était toujours à la façon ogivale, celui-ci œuvrait en style Renaissance du type Henri II. La construction est plus sévère que ses contemporaines de Givray et du Plessis-au-Bois, les murs ne sont ornés que de bandeaux, les fenêtres sont à croisées de pierre, la tour est sur plan carré et est couverte d'une pyramide de pierre.

La décoration ne jaillit que sur la porte d'accès de cette tour et dans la fenêtre des combles qu'il conviendrait mieux d'appeler lucarne, appliquée contre le pignon. Porte et lucarne sont accolés de pilastres cannelés dont l'imposte supporte un fronton. Le curieux, c'est que ces impostes sont élargies pour recevoir la sculpture de nombreux petits boulets. D'autres de ces projectiles sont placés sur les frontons, sur les rampants du pignon et en pinacle sur la tour, les boulets de la lucarne sont accompagnés d'une pièce de canon. Ainsi, l'orgueil du grand maître de l'artillerie explose, le thème sera repris à Coëuvres mais avec moins d'ostentation. Ces attributs de dignité avaient déjà été employés par J. de Pommereux au Plessis-Brion, Rosny ne les oubliera pas dans la décoration de Sully-sur-Loire.

Les intérieurs restent de tradition médiévale, avec plafonds à poutres et solives, cheminées superposées au rez-de-chaussée, à l'étage et dans les combles. La plus jolie est sans conteste celle de l'étage, son manteau est orné de quatre écussons malheureusement muets, qui pour couronnes n'ont que coquilles.

La tourelle est curieuse, elle est la transposition Renaissance de celles qu'érigea le XV<sup>e</sup> siècle. Elle est d'abord la vis d'escalier des étages, puis aurait donné communication avec le grand logis projeté, plus haut elle se termine par une sallette sous la pyramide, éclairée par des lucarnes de pierre et elle aussi, chauffée par une petite cheminée.

L'exiguïté du terrain ne dut pas être étrangère à l'inachèvement du monument. Tel qu'il est, par sa date il est commémoratif en évoquant la bataille de Saint-Quentin où Jean

d'Estrées ne parut pas mais où son fils fut fait prisonnier ; ou mieux, la victoire de Calais dont Jean fut un vainqueur (1557).

## Le manoir - ancienne petite ferme

C'était en réalité le fief du Désert, ainsi dénommé en 1647 dans les titres de Hugues de Hauston, puis réuni par les Simon à la seigneurie principale et converti en « petite ferme ».

Les bâtiments d'exploitation dont la disposition se lit sur l'atlas cadastral de 1835 disparurent vers 1900. Dès lors le logis demeura seul, s'acheminant vers une déchéance complète jusqu'au jour où M. Jean Roudault entreprit de le rendre à l'honneur (1956).

Des caves plus anciennes, qui se rattachent à l'annexe du logis, font penser que celui-ci a succédé à un autre.

Il est d'une date à peine antérieure au pavillon d'Estrées et se caractérise par trois particularités :

— Sa petitesse et sa sobriété. — Il est à l'échelle du plus humble gentilhomme de campagne, qui malgré tout conserve quelque fierté de sa condition.

Il se réduit à deux salles au rez-de-chaussée et à l'étage. Chacune d'elles était chauffée par une cheminée adossée aux pignons.

— L'apport de quelques éléments Renaissance sur la tourelle à vis ; la porte avec son fronton, les moulures du bandeau et de la corniche.

A remarquer sur le logis, le chanfrein des croisées de pierre qui se poursuit sur le linteau, suivant un dessin peu commun.

— Soucis de sécurité. — Le seul accès était celui de la tourelle hexagonale (haute de 9 mètres), il se trouvait défendu par un moucharabier porté par deux mâchicoulis. Les fenêtres étaient rares (on les a multipliées en 1956). Ces mesures de défenses, bien que précaires, rappellent l'insécurité du temps ; les menaces de Charles Quint et les guerres de Religion.

Nous n'avons connu qu'une seule cheminée (celle de gauche) sa hotte en mitre est supportée par une plate-bande en anse de panier, qui est timbrée d'un écusson martelé avec diadème. En 1885, lorsque le manoir servait d'habitation au berger de la ferme les quatre étaient en place ; la plus curieuse n'avait pas de côtés, deux colonnes octogonales à chapiteaux, avancées dans la salle portaient le manteau.

Les manoirs des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles sont encore nombreux dans nos villages, le Désert est un de ceux qui en marquent la dernière période, ses caractéristiques sont assez rares, elles en font tout l'intérêt.

Si l'on tient compte de la pluralité des hobereaux qui fréquenterent Louâtre, *un autre manoir*, aujourd'hui disparu pourrait s'admettre.

Ses vestiges en 1885 semblent se déduire de quelques lignes de la monographie d'instituteur, elle signale dans le pignon d'une autre petite ferme une « fenêtre en ogive » et sur le pignon, contre la cheminée, la statuette haute de 0,60 à 0,70 d'un animal probablement un lion ; il s'agissait évidemment d'un pinacle du début du XVI<sup>e</sup> siècle du genre de celui qui subsiste au manoir-ferme de Vouty.

\*  
\*\*

## Violaine - Ferme de Saint-Jean

Le dénombrement présenté à François I<sup>er</sup> par Saint-Jean-des-Vignes (Bibl. Soissons, Ms 6) donne pour 1520 les renseignements les plus étendus sur le domaine de Violaine.

L'abbaye y possédait plusieurs marchés de terre et en outre la « cense ». Celle-ci, avec ses bâtiments et jardins, était entourée de murs, la maison seigneuriale lui était attenante avec sa chapelle et son jardin aussi fermés de murs.

La cense, avec ses 23 pièces de terre, était tenue par David Pasque, elle rapportait 18 muids de grain aux religieux alors qu'avant les conflits elle en avait donné 30.

Dans la maison seigneuriale où l'abbaye hébergeait son prieur-curé, on faisait les plaids trois fois l'an et chaque habitant était tenu d'assister. Le principal droit seigneurial consistait en la réquisition d'une épaule (« pour faire lard ») sur chaque pourceau qui se tuait à Violaine.

Les tenanciers de la ferme furent Ch. du Mars 1669 - Pierre Traboulet 1692 - Ch. Dumont 1702... et, par bail de 1785 Pierre Lepreux.

Au moment de la mise en vente par la nation, la ferme, bâtiments, cour et jardin couvraient une surface de 2 ha 47 clôturée, les terres 112 ha 13 et les bois 11 ha 12, le fermier jouissait en outre des dîmes, cens et rentes dus à la seigneurie. C'est le même fermier qui avait charge de régler les émoluments du prieur : 12 essains de grain, 1 agneau et 1 cochon de lait.

Bien qu'accolé à la ferme, l'ensemble prieural n'en était pas moins distinct, il comprenait deux cours, l'une avec logis, chapelle, écurie et grange ; l'autre avec poulailler, étable et écurie, puis un jardin entouré de ses murs.

L'adjudication au District de la ferme se fit le 10 octobre 1792, les laboureurs avaient soumissionné d'avance et offert 49.318 livres, ils étaient Picot de Villers-Cotterêts, J. Petit de Villers-Hélon, R. Le Guéry de Louâtre et P. Lepreux de Vio-

laine. Mais ils se heurtèrent à un cotterézien, qui s'est fait un nom dans l'agiotage des biens nationaux : N.-C. Parisis.

Le Guéry et Parisis surenchérent seuls de la 9<sup>e</sup> à la 22<sup>e</sup> bougie et le second l'emporta sur l'autre pour 112.000 livres.

La vente du prieuré ne put se faire que le 9 mars 1794 à cause de l'occupation de l'ex-curé Adam, auquel on reconnut le droit d'enlever ses objets d'ameublement. Le mobilier de la chapelle lui aussi était réservé. Le bien, évalué 3.000 livres, fut disputé entre P. Lepreux et le notaire soissonnais Bedel, ce dernier se l'adjudgea pour 17.100 livres à la 7<sup>e</sup> bougie.

Une brève référence du bail signé en 1577 signale qu'une partie des bâtiments de la ferme se trouvaient alors détruits par l'animosité des huguenots qui s'y étaient installés dix ans auparavant.

Les combats libérateurs de 1918 ont encore été funestes aux parties anciennes. Au début de notre siècle, le logis du fermier passait pour celui que le prieur avait occupé. Près de lui, la façade de l'écurie recelait une grande baie mutilée, ogivale à deux lancettes et deux fenêtres cintrées de chaque côté, c'est ce qu'il restait de la chapelle. Le petit colombier près de l'entrée était dénommé « du prieur » par opposition à celui du fermier, carré lui aussi mais plus volumineux et placé dans la cour.

Ce que ne signale pas le consciencieux Dulimon est la grange ; elle fermait la cour à un de ses angles et ne le cédait en rien à ses sœurs remarquables de la région. Le peu qu'il reste d'un pignon et de deux contreforts XIV<sup>e</sup> siècle en apporte la preuve.

Le colombier du prieur, carré et haut de 6 mètres, date du XVII<sup>e</sup> siècle, il n'est pas sans analogie avec celui d'un autre joanniste qui se dresse à l'ancien presbytère d'Arcy-Sainte-Restitue. La particularité qu'offre Violaine est celle d'un caveau sans accès qui est placé sous lui. S'agit-il d'un cachot comme celui de la ferme encore joanniste de Neuville-Saint-Jean, ou simplement d'une « muche » ou cachette prête pour temps d'effroi ?

Toutes nos fermes d'abbayes ont leur clos annexe murailé, mais aucun sinon celui de Presles-les-Soissons n'atteignait le périmètre et la puissance de celui de Violaine. Muraille épaisse de 0 m 80, haute de 2,50 à 3 m où foisonne la grosse pierre de taille.

Particularité unique, c'est qu'ici, des petites meurtrières sont percées de trois en trois mètres et que, tous les gros parpaings et les boutisses sont marqués d'une croix profondément gravée.

Il se trouve que plusieurs autres clos de même nature ont leur parement extérieur marqué de quelques croix, je les considère comme signes de protection, mais ici, elles figurent également sur le parement intérieur, et en multitude. Leur présence se déclare intrigante car il est anormal de ne lire qu'une seule marque de tâcheron, que d'ailleurs l'usage de ces marques

avait disparu ici avant le XVI<sup>e</sup> siècle, et que le mur doit appartenir à cette époque.

Ainsi donc, croix et meurtrières confèrent à la clôture un intérêt exceptionnel ; quant à l'enclos, il faut croire que l'abbé en voulut faire un refuge éventuel pour la population ; ses appréhensions rejoignaient celles de plusieurs paroisses d'entre Soissons et Compiègne, qui au XVI<sup>e</sup> siècle fortifièrent leurs cimetières.

## Les Ecart

L'évocation du passé de Louâtre-Violaine serait incomplète sans le parcours de l'agréable et aquatique vallon, qui s'étire en croissant comme pour tenter de l'encercler.

Sous le Fond-Rimbert, déjà nommé au XIII<sup>e</sup> siècle, se rencontrent les Vallées. C'est à *Catifet* qu'en fin du dernier siècle se trouvait l'ultime tuilerie. Ce hameau a retenu le nom d'un particulier du XVIII<sup>e</sup> siècle qui s'établit à l'endroit qu'on nommait « les Murs » ; en réalité la tuilerie succédait à tant d'autres et l'on peut citer bon nombre de leurs artisans pour le XVIII<sup>e</sup> siècle.

On arrive ensuite à *La Vallée du Gros Chêne*. Ce qu'il restait de cet arbre au-dessus du hameau était un tronc creux de 6 m de circonférence, mais il n'était plus haut que de 2 m, le feu du ciel avait foudroyé ses branches une à une.

En dessous, *le Moulin de la Falaise* eut ses trois paires de meules actionnées par le ru de Nadon jusqu'en fin de siècle.

C'était un fief, et on a vu comment deux dynasties (Hauston et Faroux Duplessy) se l'étaient partagé. Le moulin qui était banal, ses 2 ha de terres et 165 ares de prés avaient, à titre de « cens » de plus réels possesseurs aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : Jean Tranquart en 1644, qui vendit à l'important Soissonnais Robert Danré, passa ensuite à sa fille, épouse d'Antoine Racquet, puis en 1698 à leur fils Robert Racquet, écuyer-conseiller du roi, président-trésorier de France et seigneur de Villeblain, lequel le vendit en 1712 à maître Guillaume Champion.

Ce sont ces propriétaires forains qui louaient par « surcens » aux familles très fugitives de meuniers.

## La Couture Paquette

Dérive de culture, l'écart déjà désigné au XIII<sup>e</sup> siècle. — Ce fief se composait de 31 ha de terres, 6 ha de prés et bois à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle ses seigneurs,



lorsqu'ils ne labouraient pas eux-mêmes, cohabitait avec leurs fermiers.

Gentilshommes campagnards ils appartenait à la catégorie déjà évoquée, contraints d'accepter la vie rustique et ne vivant qu'à renforts d'expédients. Le résumé de quelques documents curieux va permettre d'exposer leur détresse.

Nicolas de Fust, écuyer, sieur du Fresne, vivait sur la Couture, mais cette terre se trouvait hypothéquée depuis 1643 et grevée d'une rente de 300 livres envers le comte de Roucy. De Fust meurt en 1680 et sa fille Elisabeth se marie incontinent à Charles de Lignièrès, ancien garde du roi (armes : d'argent à la croix ancrée de gueules).

Lignièrès était de bonne famille de Flavy-le-Martel, son père s'était fixé à Osly par suite de mariage avec une de Renty. La fortune de Charles était mince et elle était à partager avec un frère et une sœur. Lorsque le frère cadet Louis, ancien officier au régiment d'Orléans, eut atteint sa 25<sup>e</sup> année en 1688, on arrêta son compte et il se trouva qu'il était redevable envers l'aîné de 900 livres pour deux années de pension, plus les prix : d'un cheval, de divers tissus, etc... A la sœur Elisabeth il devait six années de pension, des habits, linges et argent montant à 1.600 livres, ses chevaux et habillements militaires 500 livres et toute une série d'autres billets. Les débuts de Louis, sieur du Certay, n'étaient donc pas brillants, il vécut quelques années à Osly, y eut deux garçons de la fille d'un couvreur de chaume mais eut l'honnêteté de les légitimer. Il vint enfin se réfugier chez son frère à la Couture et c'est là qu'il mourut en 1694.

Elisabeth de Fust du Fresne décéda le mois suivant, son veuf sembla s'accommoder dans la solitude du vallon, à son égard et à deux reprises le curé usera à titre exceptionnel du latin pour la rédaction de baptêmes : de Pierre en 1696, de Charles en 1700 « filius illegitimo toro... », de Domine Caroli de Lignièrès et de Marie Vilette.

Jamais l'ancien garde du roi ne put verser la rente due au comte de Roucy, cela dura vingt ans jusqu'en 1694 où sa sœur Elisabeth, soucieuse de lui éviter la saisie, racheta la dite rente. Elle quitta alors Mercin pour venir lui tenir compagnie.

Frère et sœur attendirent 1698 pour mettre leurs comptes en ordre, de vieilles dettes étaient rappelées, 500 livres par exemple qu'elle lui avait prêtées en plusieurs fois, notamment « pour le mettre en équipage dans le temps qu'il étoit au service du roi » (le service aux armées, cela se confirme, n'était guère lucratif !).

Charles de Lignièrès ne put mieux faire que d'abandonner à sa sœur tous ses droits sur la Couture et même les empouilles.

Sitôt en possession, la célibataire transporta ces biens ainsi que ses propres à Charles de Hénault, écuyer, porte-étendard

des gardes du corps du roi, elle le faisait, en considération des assistances, de la bienveillance et de l'amitié qu'il lui avait témoignées, mais elle lui demandait en échange de l'entretenir suivant son état et sa condition (1699).

Le frère et la sœur, seigneurs dépossédés de la Couture, y finirent leurs jours à deux mois d'intervalle, 1703 et 1704. Leurs dépouilles n'eurent que la faveur du cimetière... (Le beau-père de Fust, le frère Louis, Mme de Lignières et sa pouponne Elisabeth avaient été enterrés dans l'église de Louâtre).

Marie Vilette se maria (1704), il n'est pas sûr que le porte-étendard put jouir de la Couture car il s'avéra que les deux défunts avaient laissé des « dettes considérables ».

Les créanciers s'acharnaient encore en 1716 contre les mineurs d'Osly, neveux et héritiers, et le manoir-ferme était toujours sous séquestre en 1718.

Sur la crête Nord qui domine les Vallées se trouve *le Bois de la Motte*, il est sans caractère spécial mais se replie sur un mystère qui se dévoilera peut-être à quelque archiviste, le hasard y aidant.

D'un acte de 1674 il s'infère qu'au-dessus de la Falaise, le château de la Motte était bien en place. Il semble avoir disparu en 1718, pourtant son souvenir était encore vivace en 1885, date à laquelle l'instituteur désignait ainsi son emplacement : « un fossé circulaire de 3 mètres de profondeur, entourant un espace d'environ 25 m de diamètre et donnant issue en deux endroits sur la pente abrupte de la colline est tout ce que l'on y remarque ».

## Nadon - L'ancien Prieuré

On ne sait pas quand Saint-Faron de Meaux s'installa vis-à-vis la fontaine de Nadon.

Cette fameuse abbaye dont rien ne subsiste avait été fondée vers 660 par le saint de ce nom qui devint évêque de sa cité. Les Bénédictins qui s'enorgueillissaient de la garde du prestigieux tombeau d'Ogier le Danois, détenaient divers biens dans notre région : à La Ferté-Milon, Parcy, Blanzzy (prévôté St-Fiacre), Moulin-le-Comte et à Louâtre même.

A Nadon ils avaient une ferme et, c'est pour la commodité de leurs frères et de leurs domestiques qu'en 1145 ils obtinrent de Guy, abbé de Saint-Jean-des-Vignes, avec accord de l'évêque Joscelin, l'autorisation de bâtir une chapelle strictement domestique.

Nadon (autrefois Adon) présentait sans doute alors une certaine importance, un illustre baron y possédait un manoir avec grange (ferme). Il se nommait Pierre Tristan (La Loge

a conservé son surnom) seigneur de Passy-en-Valois et d'Ostel, il avait sauvé la vie à Philippe Auguste à la journée de Bouvines et c'est peut-être par reconnaissance qu'il fut fait chambellan de son roi, puis de Louis VIII et en plus bailli d'Artois sous Saint Louis.

Un acte de 1223 règle sa vassalité directe avec le roi pour Passy et Adon et pour le bois qu'au même Adon il avait pris à cens en 1212 de l'abbaye Notre-Dame de Soissons.

Le petit-fils de Tristan, Pierre II de Château-Porcien, épousa Alix, héritière du comté de Nanteuil-le-Haudouin. Lui, traita à plusieurs reprises avec les religieux de Meaux au sujet de Nadon et du moulin qu'il y possédait 1265, 1268 ; il accorda aussi la bannerie de ce moulin aux habitants de Violaine en 1265 (ce petit moulin est encore signalé en 1520).

Nadon s'exhaussa alors au rang de prieuré et saint Nicolas fut son patron. Pierre II et sa femme en furent considérés comme fondateurs. Carlier n'a pas su interpréter la gravure de leur tombeau, sa naïve déduction lui a servi à propager une légende fantaisiste, celle d'un mari jaloux qui se repentit.

Les moines ici comme ailleurs désertèrent leurs fermes au XV<sup>e</sup> siècle. Dès 1547 Nadon fut affermé par baux à longues années. Il eut l'occasion d'héberger le noviciat des Blancs-Manteaux de Paris pendant l'épidémie de peste de 1619.

La chapelle du prieuré fut réédifiée par permission de l'évêque de Soissons en 1525 ; on la transporta sur un nouvel emplacement en 1667 et sa bénédiction se fit en 1672. Fort négligée au siècle suivant elle fut définitivement interdite avec tant d'autres par Mgr de Fitz-James.

L'abbaye de Saint-Faron avait encore tous droits de justice à Nadon, mais elle avait alors simplifié le souci de son temporel en abandonnant toute gestion à un fermier général. Quant aux censiers ils furent : Sébastien Bronquant 1649 - Claude Tingry 1669 - Simon Servas 1693 - Robert Prévost 1705, etc...

Le dernier bail fut de 1787 et son preneur Réméré connut en mai 1791 la mise en vente nationale. Les dépendances qui y étaient jointes consistaient en 48 ha 75 de terres labourables, 8 ha 70 de prés, 10 ha de bois et 5 ha de savarts. La municipalité de Louâtre avait soulevé des objections avant la vérification de ces contenances si bien que les enchères ne purent se faire qu'en mai 1792, sur estimation de 15.665 livres.

L'adjudication fut emportée au 11<sup>e</sup> feu par un Parisien qui demanda qu'on la mît au compte de V.-Ch. Masson, bourgeois de Paris.

Nadon a bien peu conservé de son passé historique. Dans son site charmant, ce n'est qu'une ferme très solitaire, à cour allongée et partout fermée, elle est une reconstruction totale du XVII<sup>e</sup> siècle.

Prolongeant le logis bas et allant buter contre la porte cochère, est ce qui fut la chapelle de Saint-Nicolas, rebâtie sans joliesse en 1667. Elle ne se différencie du reste que par ses baies aux encadrements cintrés, deux hautes qui éclairaient l'autel et une porte basse s'ouvrant sur la cour. On l'avait plafonnée d'un lattis en carène plâtrée, ce berceau se voit toujours dans le grenier car l'oratoire, interdit par le grand aumônier de Louis XV, a été converti en étable.

La grande curiosité est la galerie utilitaire d'époque médiévale, elle capte une source dans le talus, conduit le torrent d'eau dans la cour, le reprend encore en souterrain pour le diriger vers le ru.

\*

\*\*

Les lignes imprimées et consacrées à Louâtre sont rares : Chollet, Melleville, Bull. de la Sté Arch. de Soissons, Michaux ont peu de consistance. Nous avons à l'occasion signalé les paragraphes de Pécheur et d'autres références.

Il est en plus en manuscrit la monographie consciencieuse de l'instituteur Dulimon, elle apporte diverses constatations fort intéressantes. Pour le reste, nos sources d'origines assez variées sont fort éparées, le fatras de leur énumération rendrait celle-ci fastidieuse.

Bernard ANCIEN.

---



---

## Activités de la Société Historique de Villers-Cotterêts en 1967

---

### I. — Communications.

#### — *Période Gallo-Romaine.*

MM. Denis Maurice et Benoît Verdun nous ont présenté de façon remarquable les résultats des fouilles qu'ils effectuent à Violaine, sur le territoire de la commune de Louâtre ; ces fouilles ont en effet permis de découvrir les vestiges d'une Villa Gallo-Romaine ainsi que les restes d'un cimetière mérovingien.

#### — *Moyen Age.*

M. Landru nous a exposé avec beaucoup de finesse, la vie